

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire  
Mmes les conseillères

Harold Chassé  
Joyce Bérubé  
Jessy Leclerc  
Johanne Fillion  
Rémi Fortin  
Dominic Côté  
Jean-Pierre Martel

MM. les conseillers

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2016-02-025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-026 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 11 JANVIER 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 11 janvier 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 11 janvier 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-027 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-028 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de dix-neuf mille six cent onze dollars et soixante-seize cents (19 611,76 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de deux mille cinq cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-onze cents (2 555,91 \$), et les salaires nets payés au montant de onze mille huit cent sept dollars et vingt-huit cents (11 807,28 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-quinze cents (33 974,95 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 26 à 43.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2016-02-029 APPROBATION – DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose la liste des dépenses autorisées, conformément au Règlement numéro 2002-05 pour déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses, à savoir :

Pièces d'Auto M.G.A. & Fils 595	321,93 \$, taxes incluses
Facture n° 018-340615	

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la dépense au montant de trois cent vingt et un dollars et quatre-vingt-treize cents (321,93 \$), taxes incluses, autorisée par délégation de pouvoir à la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 649.

**2016-02-030 CODEL – DEMANDE D'APPUI – PROJET « PARCOURS ACTIF » - AIDE FINANCIÈRE – PACTE RURAL 2015-2016 – MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane reconnaît le rôle important de CODEL dans le développement et le bien-être de la communauté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer l'organisme CODEL dans sa demande d'aide financière relativement au projet « Parcours actif », et ce, dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires, Pacte rural 2015-2016 de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-02-031

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-RENÉ-GOUPIL – MAINTIEN DU SERVICE DE GARDE SCOLAIRE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du conseil d'établissement de l'école Saint-René-Goupil pour le maintien du service de garde scolaire au cours de l'exercice financier 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens et organismes du milieu peuvent utiliser gratuitement certains équipements et locaux de l'école;

**CONSIDÉRANT QU'**une décision de fermeture du service de garde peut nuire à la capacité d'attirer de jeunes familles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de développement CODEL, désigné comme l'organisme responsable du développement sur le territoire par la résolution 2014-03-054, ne peut demeurer indifférent à cette possible fermeture du service de garde scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge important de conserver les services en place qui peuvent assurer le développement de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane accorde la somme de sept cent cinquante dollars (750 \$) dans le but d'assurer le maintien du service de garde de l'école Saint-René-Goupil pour l'année scolaire 2015-2016.

**QUE** copie de la présente résolution sera expédiée à l'organisme CODEL et au conseil d'établissement de l'école Saint-René-Goupil.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS,  
LA CONSEILLÈRE JOYCE BÉRUBÉ  
ÉTANT CONTRE**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 991.

2016-02-032

**RÉPARATION DES LAMPADAIRES DE RUE SITUÉS ENTRE LES 19 ET 25, RUE DU MÉTROPOLE, ET VIS-À-VIS DU 539, ROUTE 195, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - CONVERSION D'ÉCLAIRAGE AU DEL - RICHARD POIRIER ET FRÈRES ÉLECTRIQUE LTÉE**

**CONSIDÉRANT** le bris des lampadaires de rue situés entre les 19 et 25, rue du Métropole, et vis-à-vis du 539, route 195, Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge pertinent de convertir à l'éclairage au DEL le réseau d'éclairage public actuel, et ce, à compter du moment où des réparations s'imposent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser les travaux de relampage au DEL des lampadaires de rue situés entre les 19 et 25, rue du Métropole, et vis-à-vis du 539, route 195 à Saint-René-de-Matane, au coût de trois cent vingt-cinq dollars (325 \$) du lampadaire, taxes en sus, incluant l'achat du matériel, par l'entreprise Richard Poirier et Frères Électrique Ltée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 340 00 419 et 02 340 00 649.

**2016-02-033 RÉINSTALLATION DES LOGICIELS PG SUR UN NOUVEAU SERVEUR – OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-01-015 autorisant l'achat et l'installation d'un équipement informatique répondant aux normes actuelles des logiciels utilisés par la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser la réinstallation des logiciels AccèsCité Finance (Mégagest), AccèsCité Territoire (GM) et AccèsCité En Ligne (UEL) sur un nouveau serveur, au coût de sept cent cinq dollars (705 \$), taxes en sus, conformément à l'offre de service PG Solutions en date du 13 janvier 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 527.

**2016-02-034 SAUVEGARDE DES DONNÉES INFORMATIQUES – OFFRES DE SERVICE DE INFORMIDATA DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel de sauvegarder les données informatiques municipales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser la sauvegarde des données informatiques municipales par Informidata inc. de Matane au coût de quatorze dollars et quatre-vingt-quinze cents (14,95 \$) par mois, taxes en sus, conformément à l'offre de service de l'entreprise en date du 3 novembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 527.

**2016-02-035 MANDAT À M<sup>E</sup> JEAN-PIERRE CHAMBERLAND – TRAITEMENT DES MISES EN DEMEURE VERSUS LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

**DE** mandater M<sup>e</sup> Jean-Pierre Chamberland, avocat, à entamer les procédures dans le traitement des mises en demeure en relation avec la réglementation d'urbanisme municipale.

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les données pertinentes à M<sup>e</sup> Jean-Pierre Chamberland.

**QUE** les services professionnels de M<sup>e</sup> Jean-Pierre Chamberland s'établissent à cent quatre-vingt-dix dollars (190 \$) l'heure, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 412.

**2016-02-036 CALENDRIER 2016 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MARS 2016 – NOUVELLE DATE : 9 MARS 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois de mars 2016, établie au 7 mars 2016 par la résolution 2015-11-284;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** modifier le calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil municipal en fixant la séance ordinaire du mois de mars au 9 mars 2016.

**D'**afficher aux endroits désignés un avis public concernant le présent changement au calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-037 SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC – COMITÉ D'HÉRALDIQUE – INSCRIPTION DES ARMOIRIES DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE DANS L'ARMORIAL DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**D'**autoriser la Société de généalogie de Québec à inscrire les armoiries de la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans l'Armorial du Québec.

**DE** transmettre à la Société de généalogie de Québec une copie des armoiries avec la signification des symbolismes illustrés et toutes autres informations pertinentes pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-038 ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DÉSIGNATION D'UNE ÉLUE MUNICIPALE À LA TABLE D'HARMONISATION EN LOISIR DES AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'établir une entente de collaboration entre l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) et la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT** le projet de création d'une table d'harmonisation en loisir des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge important de s'impliquer dans cette collaboration avec URLS du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**établir une entente de collaboration entre l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent et la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DE** désigner Mme la conseillère Jessy Leclerc à titre de représentante de la Municipalité de Saint-René-de-Matane et de l'autoriser à siéger aux travaux de la Table d'harmonisation en loisirs des aînés.

**DE** désigner Mme Jacqueline Bourget à titre de responsable local.

**DE** contribuer au projet pour un montant initial de deux mille dollars (2 000 \$).

**DE** s'impliquer financièrement annuellement afin d'assurer la pérennité de la Table d'harmonisation.

**DE** tenir une comptabilité distincte et rendre l'information accessible au responsable local.

**DE** reconduire d'année en année les fonds non utilisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-039 ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE L'AMIANTE – OFFRE DE SERVICE DE SMP**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles normes en matière de gestion de l'amiante;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la Société Mutuelle de Prévention consistant en la localisation des focages et calorifuges et la mise en place d'un registre sur la « gestion sécuritaire de l'amiante »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne retient pas l'offre de service proposée par la Société Mutuelle de Prévention inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-040 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR INTERMUNICIPAL CONJOINTEMENT AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-PAULE ET SAINT-LÉANDRE – RESSOURCE HUMAINE PARTAGÉE – DÉSIGNATION DE DEUX ÉLUS SUR LE COMITÉ DE TRAVAIL DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** l'importance du loisir pour la vitalité de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT** le manque de ressources humaines et financières pour animer le milieu et l'essoufflement des bénévoles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance de travailler conjointement avec les municipalités voisines pour la mise en place du loisir intermunicipal et d'embaucher une personne-ressource qui collaborerait avec les municipalités afin de dynamiser leurs milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit permettre la création d'un réseau intermunicipal en loisir ainsi qu'un sentiment d'appartenance à ce réseau, favoriser la prise en charge du loisir par le milieu, transformer des activités municipales en activités intermunicipales, bonifier l'offre en loisir pour toutes les tranches d'âges, maximiser l'utilisation des infrastructures des municipalités et développer de nouvelles activités intermunicipales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son intérêt à participer au développement du loisir intermunicipal conjointement avec d'autres municipalités.

**DE** déléguer MM. les conseillers Dominic Côté et Rémi Fortin pour siéger sur le comité de travail du projet.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à Mme Vanessa Caron de la MRC de La Matanie ainsi qu'aux municipalités de Sainte-Paule et Saint-Léandre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-041 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE DES ÉLUS »**

**CONSIDÉRANT QUE** M. le conseiller Rémi Fortin a donné lors de la séance du 11 janvier 2016 un avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2016-01, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2014-02 relatif au traitement des élus afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus ».

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande de M. le conseiller Rémi Fortin, le dépôt et la lecture du projet de règlement numéro 2016-01 sont faits par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le projet de règlement numéro 2016-01, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2014-02 relatif au traitement des élus afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-042**

**AUTORISATION – APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – EXPLOITATION DE PRODUCTION – EAU POTABLE ET STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**D'**approuver le document d'appel d'offres, préparé par la Municipalité de Saint-Félicité, concernant les services professionnels dans le cadre de l'exploitation de la station de production d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées.

**DE** confier à la Municipalité de Sainte-Félicité le mandat de représenter la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans le cadre de l'appel d'offres concernant les services professionnels dans le cadre de l'exploitation de la station de production d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées.

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder ou à faire procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels relatifs à l'exploitation de la stations de production d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées, avec publication de cet appel d'offres sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016-02-043**

**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – FORMATION « SIMDUT/SGH SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ 2015 » - FORMATION « DÉNEIGEMENT » - FQM – PRÉVENTION MUTUELLE SST**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis juin 2015, la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à titre d'employeur, doit se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante et au niveau Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit, d'une part, s'assurer d'être conforme et d'autre part, former ses employés suivant les nouvelles exigences;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à planifier et coordonner l'organisation de deux activités de formation à Saint-René-de-Matane, soit la formation « SIMDUT/SGH Système général harmonisé 2015 » et la formation « Déneigement ».

**D'**autoriser les deux employés du service des travaux publics à participer aux deux formations.

**QUE** les frais d'inscription de ces formations sont répartis au prorata des inscriptions entre les municipalités participantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DE JANVIER 2016**

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance de janvier 2016 de la MRC de Matane.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2016-02-044**

**ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AU SOUS-SOL DE LA MAIRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le but premier d'une bibliothèque municipale est d'offrir aux citoyens et aux citoyennes un lieu de culture favorisant l'amélioration de la qualité de vie et répondant aux besoins de la jeunesse, des adultes et des aînés;

**CONSIDÉRANT** l'avant-projet de relocalisation de la bibliothèque municipale au sous-sol de la mairie, lequel est basé sur les critères du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de son programme d'aide aux immobilisations;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu dépôt d'une pétition signée par les citoyens et citoyennes demandant au conseil municipal la relocalisation de la bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu dépôt de lettres d'appui des différents organismes communautaires appuyant le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut se prévaloir d'une aide financière dans le cadre du programme « Fonds de développement du territoire (FDT) » de la MRC de La Matanie au cours de l'exercice financier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Matanie ne tiendra qu'un seul appel de projets dans le cadre du Pacte rural au cours de l'exercice financier 2015-2016 et que la date limite pour déposer une demande est fixée au vendredi 5 février 2016, à midi;

**CONSIDÉRANT QUE** M. le conseiller Dominic Côté propose l'acceptation de l'avant-projet de relocalisation de la bibliothèque au sous-sol de la mairie;

**CONSIDÉRANT QUE** M. le maire Harold Chassé demande aux membres du conseil de prendre position sur la proposition de M. le conseiller Dominic Côté;

**CONSIDÉRANT QUE** Mmes Joyce Bérubé et Jessy Leclerc ainsi que M. Rémi Fortin se prononcent contre l'adoption de l'avant-projet de relocalisation de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Johanne Fillion ainsi que MM. Dominic Côté et Jean-Pierre Martel se prononcent pour l'adoption de l'avant-projet de relocalisation de la bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE**, la proposition soumise pour l'adoption de l'avant-projet de relocalisation de la bibliothèque municipale est rejetée.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX,  
TROIS CONSEILLERS ÉTANT POUR ET  
TROIS CONSEILLERS ÉTANT CONTRE**

**2016-02-045**

**SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-RENÉ-GOUPIL - RENCONTRE AVEC LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE - MME CÉLINE LEFRANÇOIS**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**DE** mandater M. le maire Harold Chassé pour rencontrer Mme Céline Lefrançois, présidente de la Commission scolaire des Monts et Marées, dans le cadre du dossier concernant le maintien du service de garde à l'école Saint-René Goupil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2016-02-046**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 21 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016**

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Harold Chassé**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**

YB/DG/dg